

DEPARTEMENT  
des Landes  
----  
Mairie  
de  
SEIGNOSSE

*Extrait des Délibérations du Conseil Municipal*

SEANCE ORDINAIRE du 20 décembre 2012

L'An Deux Mille Douze, le vingt du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard COMMET, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 17

**Mesdames :** Claire Aouston. Carole Belloc. Agnès Couvreur. Marie-Christine Maisonnaive. Pascale Mouneu-Dousset.

**Messieurs :** Philippe Barros-Tastets. Thomas Chardin. Eric Coureau. Jean-Jacques Fix. Franck Lambert. Philippe Lesbats. Guillaume Moutron. Philippe Sinnaeve

**Absents excusés :**

Monsieur Philippe Larrazet

**Pouvoir :** Madame Stéphanie Boneil qui a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Fix

Madame Michelle Siroux qui a donné procuration à Monsieur Jean-Bernard Commet.

Madame Valérie Nallet qui a donné procuration à Madame Agnès Couvreur.

Date de l'affichage  
A la porte de la Mairie  
14 décembre 2012

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Christine Maisonnaive

**Objet : Approbation de l'aménagement forestier 2013-2027 de la commune de Seignosse**

Rapporteur : Eric Coureau

Vu les dispositions de l'article L.143-1 du code forestier,

Monsieur Eric Coureau invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 707ha 44a 12ca établi par l'Office National des Forêts pour la période 2013-2027

Le projet comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Sur proposition de Monsieur Eric Coureau,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable au projet d'aménagement proposé,
- De donner mandat à l'Office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du code de forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites NATURA 2000.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

Et ont signé au registre les membres présents.

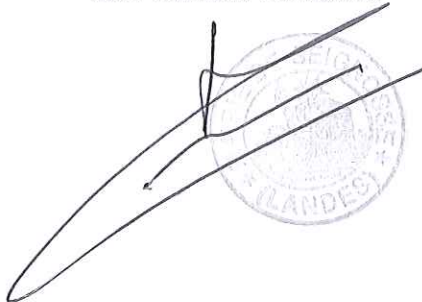
Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours par excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Bernard COMMET





**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION**

**Collectivité : Commune de Seignosse**

**Utilisateur : CAROFF**

**Paramètre de la transaction :**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	20121220D14
Date de la décision:	2012-12-20 00:00:00+01
Objet:	Approbation de l'aménagement forestier 2013-2027 de la Commune de Seignosse
Classification matières/sous-matières:	8.8
Identifiant unique:	040-214002966-20121220-20121220D14-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

**Fichier contenus dans l'archive :**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
040-214002966-20121220-20121220D14-DE-1-1_0.xml	text/xml	846
nom de original:		
D14.pdf	application/pdf	424465
nom de métier:		
040-214002966-20121220-20121220D14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	424465

**Cycle de vie de la transaction :**

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2012 à 17h37min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2012 à 17h40min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2012 à 17h40min03s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	21 décembre 2012 à 17h40min20s	Recu par le MIOCT le 2012-12-21

